



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

DÉCISION

N° DEC_A_2022_246

Service :

Développement économique

Objet :

**Convention relative à la nouvelle édition du
topoguide GR 40 - Le tour des volcans du Velay**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 adoptée en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Président,

VU la délibération n°25 du 11 avril 2019 approuvant le développement du GR40 – Tour des volcans du Velay,

CONSIDÉRANT l'édition d'un outil de communication considéré comme indispensable à la promotion et à l'information des randonneurs.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La signature d'une convention portant sur la réédition du topoguide GR40 – le tour des volcans du Velay.

ARTICLE 2 : L'édition du topoguide à 3 000 exemplaires pour un coût de 17 000 €.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services
d'Agglomération du Puy-en-Velay et le comptable
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
de la décision.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le 22/07/2022
ID : 043-200073419-20220721-DEC_A_2022_246-AU

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 21 juillet 2022